

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° II-3086

présenté par
M. Giraud

à l'amendement n° 2604 de la commission des finances

ARTICLE 68

À la seconde phrase de l'alinéa 5, supprimer les mots :

« , notamment le niveau d'émission de gaz à effet de serre qu'elles entraînent »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce sous-amendement vise à préciser la commande du rapport. En l'état des méthodologies existantes, il n'est pas possible d'évaluer le niveau d'émission de GES de chaque opération d'export soutenue par des garanties publiques.